

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 29 septembre 2023

II. Approbation du procès-verbal du Conseil d'administration du 7 avril 2023

VU l'article L712-2 du Code de l'Éducation ;

VU les statuts de l'Université d'Orléans

Il est proposé d'approuver le procès-verbal de la séance du Conseil d'administration du vendredi 7 avril 2023.

Ledit procès-verbal est joint en annexe.

Le Conseil d'administration approuve le procès-verbal du Conseil d'administration du vendredi 7 avril 2023.

Effectif Statutaire :	36
Membres en exercice :	35

Quorum :	atteint
Membres présents :	22
Membres représentés :	6
Total :	28

Décompte des votes :

Abstentions :	-
Votants :	28
Blancs ou nuls :	-

Suffrages exprimés :	28
Pour :	28
Contre :	-

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait à Orléans, le 12/10/2023

Le Président de l'Université



Éric BLOND

DÉLAI DE RECOURS :

En application des articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication, d'un recours gracieux auprès du Président de l'Université d'Orléans (Château de la Source – 45100 Orléans) et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans.



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**Université
d'ORLÉANS**

Procès-Verbal du Conseil d'administration

Séance du 7 avril 2023

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du procès-verbal du Conseil d'administration du vendredi 25 novembre 2022
- Approbation du procès-verbal du Conseil d'administration du vendredi 9 décembre 2022

POLITIQUE GENERALE

1. Délibération relative à l'ouverture du 1^{er} cycle du diplôme de formation générale en sciences médicales

POLITIQUE VIE ETUDIANTE

2. Présentation des auto-évaluations des IUT
3. Délibération relative au DU passerelle FLE (Français Langue Etrangère) étudiant en exil
4. Délibération portant attribution de subventions accordées aux associations étudiantes dans le cadre du Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Étudiantes (FSDIE)

AFFAIRES GENERALES

5. Délibération portant modification du taux de prise en charge des indemnités d'hébergement

QUESTIONS DIVERSES

Administrateurs-rices du Conseil d'administration :

NOM	Présent-e-s	Représenté-e-s par :
Etudiant-e-s		
AUTISSIER Nicolas	Excusé	
<i>RAYMOND Fleur</i>	Présente	
BENUSSI THIOUNE Mouhammad	Excusé	
<i>HAMADA Moïnaecha</i>	Excusée	
ESSOMBA ATANGA Cyril	Excusé	
<i>WAZNI Kiara</i>	Excusée	
LECLERC Sasha	Excusée	
<i>GLOMBARD Jérémy</i>	Présent	
OTTMANN Emma	Excusée	
<i>BRANCHY Rodrigue</i>	Présent	
PUENTE Pierre-Antoine	Excusé	
<i>SIBERT Tristan</i>	Excusé	
Professeurs et assimilés		
BELLANDO Raphaëlle	Présente	
BLOND Éric	Présent	
BRUAND Ary	Présent	
DESTANDAU Emilie	Présente	
FISCHER Karin	Excusée	M. CLOISEAU
NEDJAI Rachid	Présent	
THANY Steeve	Excusé	
TOUMI Hechmi	Absent	
Autres EC, enseignants et chercheurs		
CLOISEAU Gilles	Présent	
FONTE Aïcha	Présente	
HENRY Laurent	Excusé	M. NEDJAI
LEGOY Corinne	Excusée	
MATHIEU Nathalie	Présente	
MAUCLAIR Stéphanie	Excusée	
PARET Karine	Présente	
ROSTANT Julien	Présent	
Personnels Ingénieurs, Administratifs, Techniques et Bibliothèques		
AUDRY-LEGRAND Vanessa	Présente	
BION David	Présent	
BOCHE Alexis	Présent	
BOUCEFFA Richard	Présent	
DAVID Pamela	Présente	
ROIGNOT Amélie	Présente	
Personnalités extérieures		
BESNIER Anne	Excusée	
GAIL France Aimée	Excusée	
GAUTROT-LAMOUREUX Pascale	Présente	
GRANDJEAN Sylvie	Excusée	M. BLOND
HAMON Ludovic	Présent	
LABADIE Nadia	Excusés	M. MONTILLOT
MALBO Gérard (suppléant)		
MONTILLOT Florent	Présent	
REY Julien	Excusé	

Quorum (début de séance) :

Nombre de présent-e-s : 22

Nombre de procurations : 4

Le quorum est atteint.

Invité-e-s permanent-e-s (par ordre alphabétique) :

M. MAKASSY, représentant du Recteur, Chancelier des universités
Mme QUILICHINI, Vice-Présidente du Conseil d'administration
Mme RUILIER, Directrice Générale des Services

Invité-e-s au titre de la séance (par ordre alphabétique) :

Mme ANDREAZZA, Présidente du Conseil académique
M. ARTUSO, Directeur de cabinet
Mme BEURUAY, Responsable administrative du Département d'Etudes Médicales
Mme DI MASCIO, Directrice Adjointe du CHRO
M. DUVERGER, Directeur du Département d'Etudes Médicales
Mme MOULAY, Directrice générale des Services adjointe
M. ORIEUX, Directeur de l'IUT de Chartres
M. RINGUEDE, Vice-Président de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire
Mme VINATIER, Directrice générale des services adjointe aux Moyens

Secrétariat de séance assuré par :

Mme FEUILLÂTRE, assistante de direction
Mme KRUMHORN, assistante de direction

La séance démarre à 9h13. Elle est présidée par M. Éric BLOND, Président de l'Université d'Orléans.

➤ **Point d'informations générales :**

Le Président remercie les administrateurs-rices pour leur présence à cette séance exceptionnelle marquée par le vote du 1er cycle du Diplôme de Formation Générale en Sciences Médicales (DFGSM).

Le Président informe avoir décidé avec M. BOYER, Directeur Général du Centre Hospitalier Régional d'Orléans que la période transitoire qui précède l'officialisation de la transformation du Centre Régional Hospitalier d'Orléans (CHRO) en Centre Hospitalier Universitaire d'Orléans (CHUO) sera facilitée par la présence des deux établissements aux instances qui les régissent. Le Président de l'Université est, à ce titre, invité permanent au Conseil de Surveillance tout comme le Directeur Général du CHRO est convié au Conseil d'Administration de l'Université. Cette décision justifie la présence ce jour de Mme DI MASCIO, Directrice de la recherche du CHRO qui représente M. BOYER qui n'a malheureusement pu se rendre disponible pour cette séance.

Le Président propose à Mme DI MASCIO de se présenter aux administrateurs-rices.

Mme DI MASCIO, qui occupe la fonction de Directrice de la recherche du CHRO, tient tout d'abord à excuser le Directeur Général M. BOYER, absent en raison d'une semaine particulière pour l'Hôpital dédiée à la certification de la qualité et de la sécurité des soins. Mme DI MASCIO remercie le Président pour cette invitation et signale que sa présence illustre à la fois la volonté et la satisfaction des collègues du CHRO à travailler avec l'Université d'Orléans sur le développement de ce projet dont le remarquable pilotage est à signaler.

Composition du Conseil d'Administration :

Le Président souhaite la bienvenue à Mme FONTE Aicha, maître de conférences à POLYTECH qui intègre le Conseil d'Administration au titre du collège des autres enseignants, enseignants et chercheurs en remplacement de Mme PELLERIN. Mme PELLERIN a en effet été contrainte de quitter le Conseil suite à sa promotion en tant que professeur des Universités.

Séminaire d'établissement :

Le Président invite les administrateurs-rices à noter dès-à-présent que le prochain séminaire d'établissement se déroulera le 27 juin 2023. Le séminaire abordera deux sujets : le projet établissement et le projet d'administration. Le Président accueillera avec plaisir l'ensemble des administrateurs-rices élus et invités à cet événement essentiel pour l'établissement. Les Directeurs-rices de composante, Directeurs-rices de laboratoire, membres du Conseil d'Administration, Directeurs-rices et chefs de services seront également conviés à cet événement.

Le séminaire sera l'occasion pour le Président de présenter un complément d'information sur le dialogue de performance, initié pour les établissements qui ne sont pas engagés dans la première vague de Contrats d'Objectifs, de Moyens et de Performance (COMP). En terme de budget, le Président précise que l'ordre de grandeur utilisé par le Ministère pour dimensionner l'enveloppe qui sera répartie représente environ 0,8 % de la subvention de charges pour service public. L'engagement de l'Etat s'étale sur 3 ans ce qui signifie que les sommes discutées sont versées tous les ans. Le Ministère souhaite imposer un certain nombre de thèmes :

- La transition écologique ;
- La recherche ;
- Le bien-être étudiant ;
- L'ajustement et l'adaptation de l'offre de formation aux métiers d'avenir ;
- Le meilleur pilotage de l'établissement.

Médecine :

La campagne 2023 est actée et se déroule dans d'excellentes conditions.

Concernant la campagne 2024, la première réunion des différents acteurs qui s'est tenue le 6 avril 2023 conduit à envisager une dizaine de recrutements de Professeurs des Universités et maîtres de conférences – Praticiens Hospitaliers (PU-PH et MCF-PH). Parmi ces recrutements, 7 postes devraient pouvoir se concrétiser sans difficulté. 3 autres recrutements doivent encore être discutés.

Le Président rassure en précisant qu'il reste encore un certain temps pour finaliser ces recrutements prévus pour la rentrée 2024 uniquement. La réunion de révision des effectifs qui traitera des postes de praticiens hospitaliers pour Orléans se déroulera en septembre – octobre 2023 et respectera le même formalisme que l'an passé. L'Université d'Orléans sera à nouveau soutenue par la présence du Doyen de la Faculté de médecine de l'Université de Tours ainsi que du Directeur général du CHRO. Aucune difficulté majeure ne devrait *a priori* se révéler dans la mesure où la dotation de l'année 2023 prévoyait jusqu'à 14 possibilités ouvertes et que toutes ces possibilités n'ont pas été à ce jour être satisfaites.

Le groupe de travail santé au niveau régional avance avec la création de sous-groupes en formation, recherche et numérique. Il a été décidé de se positionner sur un seul projet numérique, commun entre Orléans et Tours, pour répondre à l'appel à manifestation d'Intérêts (AMI) santé et numérique financé par l'Agence Nationale de la recherche (ANR) d'ici l'automne 2023. L'objectif serait de former à la fois les étudiants en santé par le numérique et les personnels de santé à l'usage du numérique (télémédecine par exemple...). Tous les acteurs sont mobilisés pour avancer sur le sujet.

Le forum qui s'est déroulé le 21 mars 2023 sur les évolutions des formations en santé en Région Centre-Val de Loire face à la crise démographique a connu un réel succès. Ce forum a été organisé à l'initiative de M. DIOT et grâce au soutien fort de la Région et à l'appui logistique de l'Université d'Orléans. L'amphi CABANNES était plein et la représentation de l'ensemble des partenaires locaux démontre de l'importance du sujet.

Pôle Universitaire Centre-Val de Loire :

Le site internet du Pôle Universitaire Centre-Val de Loire a été mis en ligne récemment. Il met en avant la cinquantaine d'actions communes aux 3 établissements d'enseignement supérieur de la Région (Université d'Orléans, Université de Tours et Institut National des Sciences Appliquées) qui existent en termes de formations, de fédérations ou encore de projets communs.

Conseil Européen de la Recherche (ERC) :

Le Président informe d'une excellente nouvelle : l'Université d'Orléans se distingue à nouveau à travers l'excellence de ses enseignants-chercheurs. En effet, Manuel MOREIRA, Professeur à l'Université d'Orléans et Directeur de l'Observatoire des Sciences de l'Univers en Région Centre (OSUC), qui exerce son activité de recherche au sein de l'Institut des Sciences de la Terre d'Orléans (ISTO), a reçu, grâce à son projet APATE, la plus importante bourse décernée aux chercheurs confirmés par le Conseil Européen de la Recherche (ERC) : Advanced Grant.

L'objectif des bourses ERC (European Research Council / Conseil Européen de la Recherche) est d'atteindre l'excellence scientifique en Europe en soutenant la recherche fondamentale pour des porteurs de projet proposant des projets innovants et ambitieux à la frontière de la connaissance. Les financements Advanced Grants s'adressent à des chercheurs confirmés souhaitant développer un sujet de recherche exploratoire innovant, en rupture par rapport à leur activité scientifique en cours. L'unique critère de sélection reste l'excellence scientifique. Le projet APATE - A Primitive solar Atmosphere around The young Earth - vise à étudier la composition isotopique et le comportement du néon dans les magmas, l'océan de magma et le manteau terrestre.

Manuel MOREIRA rejoint 2 lauréates ayant obtenu récemment une bourse ERC au sein de l'Université d'Orléans : Tetyana MILOJEVIC : projet BIOMAMA - Biogenicity of Martian Materials - ERC Consolidator Grant 2021 et Sophie Roman : projet Trace-it - Controlling particle flow driven by local concentration gradients in geological porous media - ERC Starting Grant 2022.

Le Président ajoute que l'Université d'Orléans n'avait pas été honorée de cette distinction depuis l'obtention d'une bourse Advanced Grant par le Professeur Laurent JOLIVET (également Professeur des Universités à l'OSUC - ISTO). Cette annonce constitue une excellente nouvelle et offre une visibilité internationale intéressante pour l'Université d'Orléans.

Chaire industrielle :

Le Président salue l'excellent travail qui se met en place dans le cadre de la chaire signée entre le Laboratoire d'Economie d'Orléans (LEO) et le Crédit Agricole sur les problématiques d'impacts financiers de la transition écologique.

Conférence sur le transport et mobilité à zéro émission de CO2 : le moteur à combustion interne :

L'Université d'Orléans a accueilli les meilleurs experts mondiaux en moteurs et véhicules à combustion interne à hydrogène le jeudi 30 mars 2023. La conférence sur l'hydrogène pour les transports, qui s'est déroulée à POLYTECH, a connu un énorme succès avec une grosse affluence internationale et une représentation de tous les pays constructeurs automobiles. Un travail a été entrepris avec la Région Centre-Val de Loire pour installer cette expertise au niveau local grâce à des travaux réalisés sur la production à l'OSUC ou encore la consommation avec l'aspect motorisation avec deux laboratoires qui travaillent avec PSA Stellantis et BURNER BorgWarner.

MATH.en.JEANS :

L'association MATH.en.JEANS a pour but de développer des actions de jumelage entre un mathématicien et des établissements scolaires, afin de mettre les jeunes en situation de recherche, permettre aux élèves comme à leurs parents de se faire une autre image des mathématiques que celle d'une discipline scolaire sélective ou de champ scientifique strict et achevé. Le congrès MATH.en.JEANS du Grand Ouest s'est déroulé le vendredi 31 mars et samedi 1er avril 2023 à l'Université d'Orléans sur le campus de La Source au bâtiment de des Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives (STAPS) et a connu un vif succès.

Plan de sobriété énergétique :

Un bilan du plan de sobriété énergétique sera présenté prochainement aux administrateurs-rices. Une première réunion du comité de pilotage a mis en évidence deux chiffres : il a tout d'abord été rapporté une baisse de 40% de consommation sur le chauffage. Cette donnée doit toutefois être nuancée au regard des nombreuses pannes survenues sur cette période. Ce premier taux doit également être mis en lien avec les 24 % de hausse de la facture. Ces résultats renforcent le poids des décisions qui avaient été prises en Conseil d'Administration (fermetures, baisses de température, meilleur usage des locaux...) qu'il convient désormais de poursuivre pour participer à l'effort global pour la planète et être en mesure d'avoir des factures globales tenables.

Contrats d'Objectifs, de Moyens, et de Performance (COMP) :

Le Président rappelle que le Ministère a engagé un travail de refondation du modèle de contractualisation. Etablis entre l'Etat et les opérateurs éligibles du Dialogue Stratégique et de Gestion (DSG) « Projets » en 2022, les COMP seront déployés en trois vagues d'ici la fin de l'année 2024. Le but est de répondre à 6 objectifs dont 5 sont d'ores et déjà fixés par le Ministère à savoir : la transition écologique, la recherche, le bien-être étudiant, l'ajustement et l'adaptation de l'offre de formation aux métiers d'avenir et le meilleur pilotage de l'établissement. Les établissements devront définir des objectifs, des indicateurs et un modèle économique pour chacun des axes au travers d'un document d'une quinzaine de pages. L'Université d'Orléans n'est pas concernée par la première vague qui a été initiée mais a d'ores et déjà précisé son souhait de participer à la vague 2 (pour éviter de démarrer des dialogues au même moment que les futures élections). Cette deuxième vague amènerait à des dialogues en automne et un versement des fonds en janvier 2024.

Motion du collectif 384 :

M. ROSTANT rappelle la motion portant sur la revalorisation de la Prime d'Enseignement Supérieur (PES) qui avait été portée lors de la séance précédente mais n'avait pu être discutée en raison de l'interruption prématurée de la séance.

M. ROSTANT distribue le projet de motion aux administrateurs-rices.

Le Président propose que les échanges relatifs à cette motion puissent être approfondis en fin de séance lors des questions diverses.

Direction Générale des Services :

Le Président annonce la nomination de Mme Delphine VINATIER en tant que Directrice Générale des Services Adjointe (DGSA) aux moyens. Une réorganisation de la Direction Générale des Services a été initiée avec le positionnement depuis le 1er décembre 2022 d'une Directrice Générale des Services Adjointe, Mme Caroline LORIOT, en charge de la Formation et de la Vie Etudiante. Depuis le lundi 3 avril, Mme Delphine VINATIER a été nommée en tant que Directrice Générale des Services Adjointe en charge des moyens (finances, ressources humaines et patrimoine), ce qui permet de finaliser la nouvelle organisation. Madame Delphine VINATIER était auparavant Directrice des Affaires Administratives et Financières à l'école d'Ingénieurs CentralSupélec et a occupé plusieurs postes de responsable des affaires financières en collectivités locales et dans des établissements publics de l'Etat.

Procès-verbal du Conseil d'administration du vendredi 25 novembre 2022 :

En l'absence de remarque, le Président soumet le projet de procès-verbal du 25 novembre 2022 au vote des administrateurs-rices :

Effectif statutaire :	36
Membres en exercice :	35

Quorum :	Atteint
Membres présents :	22
Membres représentés :	4
Total :	26

Décompte des votes :

Abstentions :	0
Votants :	26
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	26
Pour :	26
Contre :	0

→ **Vote du Conseil** : le procès-verbal du 25 novembre 2022 est adopté à l'unanimité.

Procès-verbal du Conseil d'administration du vendredi 9 décembre 2022 :

M. BOCHE souhaite apporter une correction en page 9 du projet de procès-verbal qui traite de la précarité étudiante et précise une erreur dans les tarifs énoncés. Il est demandé de corriger le montant du repas porté à 1,30 Euro par le montant réel de 3.30 Euros : « Certes l'annonce d'une étude pour une maison des étudiants de 50 000 Euros peut être envisagée comme une bonne nouvelle, mais au moment où la Présidente du Centre National des Œuvres Universitaires et Scolaires (CNOUS) a annoncé cette semaine que les œuvres universitaires se trouvaient dans une situation de tension inédite compte tenu de la pression énorme et des attentes énormes des étudiant-e-s sur « le repas à un Euro et le repas à 3,30 Euro » et qu'ils ne sont plus en mesure de faire face à cette situation, la FSU s'interroge sur ce reliquat et sur les politiques qu'auraient dû engager l'établissement au sortir du confinement notamment pour poursuivre ce qui avait été fait par l'ancien Président, à savoir un achat massif de bons alimentaires pour les étudiant-e-s en difficulté. ».

M. MONTILLOT souhaite apporter quelques corrections sur la page 11 du procès-verbal, tout en rendant hommage à la rédaction des comptes rendus qu'il juge d'une précision extrêmement ciselée.

Concernant le plan immobilier sur Porte Madeleine, il propose de remplacer : « M. MONTILLOT rappelle que la Métropole d'Orléans et le Département du Loiret portent la plupart des investissements de ce projet, ceci sans aucun loyer, élément important à prendre en considération notamment lors de la prochaine réunion prévue sur le sujet avec le bailleur de fonds. » par « M. MONTILLOT rappelle que la Métropole d'Orléans et le Département du Loiret portent la plupart des investissements de ce projet, ceci sans aucun loyer, élément important à prendre en considération notamment lors de la prochaine réunion prévue sur le sujet avec les bailleurs de fonds. ».

Concernant la question de l'augmentation des effectifs, M. MONTILLOT propose de remplacer : « Ce constat est vécu dans l'ensemble des collectivités territoriales : en 10 ans, les collectivités territoriales ont supporté environ 10% d'enfants supplémentaires en maternelle et en élémentaire (grâce à la construction de 4 nouvelles écoles), augmentation qui va mécaniquement impacter les effectifs en lycée et à l'Université. » par : « Ce constat est vécu dans l'ensemble des collectivités territoriales : en 10 ans, la commune d'Orléans a supporté environ 19% d'enfants supplémentaires en maternelle et en élémentaire (grâce à la construction de 4 nouvelles écoles), augmentation qui va mécaniquement impacter les effectifs en lycée et à l'Université. ».

Le Président soumet le projet de procès-verbal du 9 décembre 2022 au vote des administrateurs-rices :

Effectif statutaire :	36
Membres en exercice :	35

Quorum :	Atteint
Membres présents :	22
Membres représentés :	4
Total :	26

Décompte des votes :

Abstentions :	0
Votants :	26
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	26
Pour :	26
Contre :	0

→ **Vote du Conseil** : le procès-verbal du 9 décembre 2022 est adopté à l'unanimité.

POLITIQUE GENERALE

1. Délibération relative à l'ouverture du 1er cycle du diplôme de formation générale en sciences médicales

Le Président propose à M. DUVERGER, Directeur du Département d'Etudes Médicales, de présenter le projet d'ouverture du 1er cycle du diplôme de formation générale en sciences médicales. Il est accompagné pour ce faire par Mme BEURUAY, responsable des Services Administratifs du Département d'Etudes Médicales.

Le Président précise que cette ouverture a recueilli les avis unanimement favorables de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (CFVU) du 13 mars 2023 et du Conseil Académique du 6 avril 2023. L'étape suivante consistera en une présentation devant le Conseil national de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (CNESER) en mai 2023.

La carte pédagogique a été construite grâce au travail réalisé par M. DUVERGER, sous la houlette de M. MONDAIN et du Doyen de la Faculté de médecine de l'Université de Tours, M. DIOT afin d'assurer la logique du contenu pédagogique. Ce contenu a bien entendu été discuté avec le Ministère en amont avec quelques demandes d'ajustements effectuées notamment concernant la durée du stage et la création d'une Unité d'Enseignement (UE) supplémentaire en bio-statistiques. Ces ajustements illustrent à quel point les cartes évoluent en lien avec la recherche. Ces deux modifications ont bien évidemment été portées à la carte pédagogique présentée ce jour.

La présentation est jointe en annexe.

Suite à cette présentation, le Président s'enquiert des remarques et observations des administrateurs-rices.

Mme DI MASCIO salue la très forte implication des médecins qui travaillent au côté de M. DUVERGER et des Doyens impliqués. Ce projet représente un travail considérable pour les médecins qui ont été au rendez-vous tant en quantité qu'en qualité pour préparer les maquettes et les enseignements. Mme DI MASCIO tient à souligner la très forte implication des médecins portée à la hauteur de l'enjeu.

M. DUVERGER indique qu'une centaine de praticiens hospitaliers interviennent également pour le développement du projet alors qu'il ne s'agit nullement de leur cœur de métiers.

Le Président ajoute que le cœur des intervenants d'une faculté de médecine est constitué de Praticiens-Hospitaliers alors que les PU-PH et MCU-PH restent quant à eux relativement minoritaires. Les Praticiens-Hospitaliers participent également beaucoup à l'encadrement des jeunes à l'Hôpital. Pourtant d'un point de vue théorique, seuls les Hospitalo-universitaires sont habilités à le faire. Le Président salue les Praticiens qui se sont pleinement investis dans le projet.

Répondant à l'interrogation de M. BOCHE sur les lieux de dispense des enseignements, le Président

précise que l'ensemble des cours se déroule dans les locaux de l'Université d'Orléans, à l'exception des seules épreuves de simulation.

M. DUVERGER ajoute en effet que, mise à part une partie des enseignements dispensée dans le centre de simulation sur la scénologie (c'est-à-dire l'interrogatoire du patient), les cours se déroulent à l'Université d'Orléans et en présentiel uniquement.

M. BOCHE revient sur les difficultés rencontrées cette année pour arriver à disposer d'un amphithéâtre pour les premières années et interroge sur l'organisation concrète des enseignements à partir de la rentrée.

M. DUVERGER précise qu'en terme d'occupation des locaux, les étudiants de 1^{ère} année sont actuellement accueillis tous les matins au sein de l'amphi REVIGNY (UFR DEG). Ils resteront l'année prochaine dans cet amphithéâtre qui dispose d'une capacité de 160 places pour 135 étudiants. Les 50 étudiants de deuxième année disposent, quant à eux, d'une salle de Travaux Dirigés à l'UFR DEG et seront donc accueillis sans problème. La question des locaux se posera, bien évidemment, avec la montée en puissance de la faculté de médecine et l'augmentation des capacités d'accueil. Il est donc attendu que cette montée en puissance s'articule au mieux avec le déménagement de l'UFR DEG. M. DUVERGER évoque une particularité des étudiants en médecine qui sont finalement peu présents aux cours. L'ajustement pourra donc se faire en fonction de l'assiduité des étudiants.

Le Président ajoute que les étudiants de médecine sont davantage demandeurs de temps de travail en Bibliothèques Universitaires (BU) et que l'Université est en train d'investir pour augmenter la capacité d'accueil de la Bibliothèque Universitaire (BU) sciences. Ce travail est initié par le Directeur du Service Commun de Documentation (SCD), M. SERISIER. La réorganisation devrait permettre à terme aux étudiants de bénéficier de 135 places assises supplémentaires. L'étape suivante consistera à adapter la BU de DEG aux usages des étudiants de médecine. Le Président précise qu'il ne devrait pas y avoir de difficulté avec la montée en régime jusqu'en 2025, période qui sera marquée par la libération de locaux par les étudiants de l'UFR DEG. En cas de difficulté, un blocage des capacités en deuxième année pourra être engagée afin de ne pas déborder. L'objectif premier reste que les projets s'enchainent et que la montée en puissance de la faculté de médecine se passe dans des conditions optimales.

M. MONTILLOT ajoute que cette situation rend d'autant plus indispensable l'opportunité offerte par la métropole de déménager l'UFR DEG sur le site Madeleine dès 2025. Les réunions récurrentes sur le Learning Center qui se déroulent toutes les deux semaines entre les acteurs de la Métropole, le Directeur de l'UFR DEG et le Directeur du SCD permettent de cadrer les derniers éléments de préparation pour que les travaux puissent démarrer dès la fin de cette année. Par conséquent, et sauf problématique particulière, le déménagement devrait pouvoir être effectif dès 2025.

Le Président signale les travaux en cours dans un ancien logement de fonction de l'UFR DEG qui devraient également permettre l'implantation de l'administration de la Faculté de médecine et d'un espace fonctionnel pour les étudiants dans le cadre de l'association de tutorat étudiants.

Répondant à l'interrogation de M. BOCHE, le Président signale que la signature de la convention de transformation du CHRO en CHUO devrait pouvoir être effective avant l'été 2023. Cette signature est en effet suspendue à des aléas politiques qui ont conduit à des reports successifs. Le Président insiste sur le caractère formel de la signature dont le retard n'empêche pas l'avancée du dossier.

Le Président soumet l'ouverture du 1er cycle du diplôme de formation générale en sciences médicales au vote des administrateurs-rices :

Effectif statutaire :	36
Membres en exercice :	35

Quorum :	Atteint
Membres présents :	21
Membres représentés :	3
Total :	24

Décompte des votes :

Abstentions :	0
Votants :	24
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	24
Pour :	24
Contre :	0

→ **Vote du Conseil** : l'ouverture du 1er cycle du diplôme de formation générale en sciences médicales est adoptée à l'unanimité.

Mme GAUTROT-LAMOUREUX, s'exprimant au nom des établissements scolaires, tient à remercier l'Université d'Orléans et plus particulièrement M. DUVERGER qui est intervenu pour présenter le diplôme de formation générale en sciences médicales. Ces présentations ont été très appréciées des élèves et constituent des événements précieux pour les futurs étudiants.

Le Président ajoute que ce vote fera l'objet d'une communication à la presse locale et devrait pouvoir rassurer les citoyens sceptiques et permettre de convaincre de la réalité tangible de l'ouverture d'un premier cycle de médecine à Orléans.

Le Président tient à souligner que le rapport réalisé par la mission confiée par Monsieur le Premier Ministre Jean CASTEX envisageait une cible à 2025. Le vote de ce jour démontre que l'administration ne fait pas toujours preuve d'inertie dans ses actions.

M. MONTILLOT précise que la cible 2025 concernait la reconnaissance du deuxième cycle.

Le Président précise que la cible fixée à 2025 concernait l'ouverture de la faculté de médecine de plein exercice. En pratique, l'accord sur le premier cycle renvoie à un accord sur la formation complète. Le travail sur le deuxième cycle est, quant à lui, déjà bien engagé.

Le Président salue le travail réalisé pour arriver à formaliser ce projet d'envergure dans des délais aussi contraints.

Le Président propose de continuer l'étude des points de l'ordre du jour en rappelant que les premiers points correspondent aux points de la précédente séance qui ont dû être reportés.

POLITIQUE VIE ETUDIANTE

2. Présentation des auto-évaluations des IUT

Le Président propose à M. RINGUEDE, Vice-Président formation, accompagné par M. ORIEUX, Directeur de l'IUT de Chartres de présenter l'auto-évaluation des Instituts Universitaires de Technologie (IUT).

M. RINGUEDE rappelle que les IUT disposent, de par leurs statuts, d'une phase d'évaluation régulière. Cette auto-évaluation, gérée par le Haut Conseil de l'Evaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur (HCERES) depuis la mise en place des Bachelors Universitaires de Technologie (BUT), a été demandée aux IUT.

M. RINGUEDE propose à M. ORIEUX de présenter la démarche qui a été entreprise au sein des IUT.

M. ORIEUX rappelle qu'il n'existait pas d'évaluation régulière des IUT avant 2000. L'année 2001 marque la fin de la singularité des IUT en matière d'évaluation avec une évaluation réalisée maintenant par le HCERES.

L'autoévaluation des formations est actuellement réalisée en même temps que celle des IUT, structures qui portent les formations. Cette auto-évaluation est réalisée au regard de 3 items :

- Renforcer la dimension qualitative du dispositif d'autoévaluation ;
- Assurer la complémentarité avec l'évaluation du HCERES ;
- Appréhender l'environnement IUT qui pilote et structure la formation au travers d'un projet stratégique.

M. ORIEUX rappelle que la commission consultative nationale des IUT, instance associant universitaires et représentants du monde économique qui se voit confier le pilotage du nouveau dispositif, est actuellement présidée par un Président d'Université, ce qui permet d'assurer une cohérence avec France Universités. L'évaluation des IUT à l'Université d'Orléans est couplée par la signature d'un Contrat Interne d'Objectifs et de Moyens (CIOM), qui sera présenté prochainement et au sein duquel les administrateurs-rices pourront trouver l'ensemble des points stratégiques issus des différentes autoévaluations.

Suite à cette présentation, le Président s'enquiert des remarques et observations des administrateurs-rices.

Le Président précise que les IUT ont subi la réforme très structurante du BUT qui a induit un cadrage national extrêmement rigoureux et laissé peu de marges de manœuvre aux IUT.

M. ORIEUX dresse le bilan de la mise en œuvre de la réforme des BUT et précise une mise en œuvre dans un contexte très dégradé lié à la fois à la crise sanitaire et à la réforme du baccalauréat. Les IUT se sont attachés à ce que l'intégration de l'approche par compétences et de la validation par compétences réponde au credo suivant : il n'y a pas de compétences sans connaissances.

Le Président salue l'excellent travail réalisé sur l'approche par compétences qu'il espère pouvoir utiliser pour d'autres projets au sein de l'Université.

3. Délibération relative au DU passerelle FLE (Français Langue Etrangère) étudiant en exil

Le Président présente le projet de délibération relative au Diplôme Universitaire (DU) passerelle FLE étudiant en exil. Il rappelle qu'il s'agit d'étudier la possibilité d'exonérer une partie des candidats. Cette possibilité dépend des fonds obtenus pour financer l'inscription des migrants et plus particulièrement des étudiants en exil.

Le Président remercie Mme SKROVEK, Directrice de l'Institut de Français qui travaille énormément pour obtenir ces fonds. La délibération présentée ce jour permettra d'exonérer une vingtaine d'étudiants par semestre. La recherche constante de fonds justifie le passage fréquent de ce sujet devant les instances.

Suite à cette présentation, le Président s'enquiert des remarques et observations des administrateurs-rices.

En l'absence de remarque, le Président soumet le projet de délibération relative au DU passerelle FLE étudiant en exil au vote des administrateurs-rices :

Effectif statutaire :	36
Membres en exercice :	35

Quorum :	Atteint
Membres présents :	21
Membres représentés :	4
Total :	25

Décompte des votes :

Abstentions :	0
Votants :	25
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	25
Pour :	25
Contre :	0

→ **Vote du Conseil** : la délibération relative au DU passerelle FLE étudiant en exil est adoptée à l'unanimité.

4. Délibération portant attribution de subventions accordées aux associations étudiantes dans le cadre du Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Étudiantes (FSDIE)

Le Président propose à M. RINGUEDE, Vice-Président de la CFVU de présenter le projet portant attribution de subventions accordées aux associations étudiantes dans le cadre du Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Étudiantes (FSDIE).

M. RINGUEDE profite de cette séance pour présenter les projets qui ne peuvent pas démarrer sans l'accord préalable du Conseil d'Administration.

La présentation est jointe en annexe.

Suite à cette présentation, le Président s'enquiert des remarques et observations des administrateurs-rices.

M. BRANCHY évoque la situation de certaines associations qui n'ont toujours pas reçu les montants accordés par le Conseil d'Administration et se retrouvent avec des comptes négatifs. M. BRANCHY revient également à la table ronde sur la transidentité en entreprise qui s'est déroulée au Bouillon le mercredi 5 avril 2023 et lors de laquelle le syndicat Union Nationale Inter-universitaire (UNI) a fait des publications soutenant que l'Université partait dans des délires « woke ». M. BRANCHY souhaite que ces propos soient condamnés.

Le Président indique ne pas répondre à ce type de provocations pour éviter qu'elle ne fasse le « buzz ». Il conseille aux organisations de réagir de la même manière afin d'éviter de nourrir la polémique.

M. BRANCHY considère le risque que le master Droit Social et Gestion des Ressources Humaines soit entaché par cet évènement est ressenti par de nombreux étudiants.

Concernant le versement des subventions, M. RINGUEDE rappelle que le versement ne peut pas être réalisé tant que le Conseil d'Administration ne s'est pas prononcé.

En tant que représentant du Service de la vie associative et de la citoyenneté étudiante de la Direction de la vie étudiante (DVE), M. BOCHE précise que les subventions des précédentes commissions ont toutes été versées. Il invite les organisations à vérifier la mise en paiement et à revenir vers lui en cas de difficultés. La commission FSDIE se réunit quatre fois dans l'année ce qui octroie une belle marge de manœuvre aux associations étudiantes.

Mme RAYMOND interroge sur la possibilité d'avancer l'étude des subventions aux associations par les instances pour leur permettre d'obtenir les fonds en amont et de pouvoir engager plus rapidement les frais liés à leurs projets. Elle précise également les réticences des banques à autoriser un découvert aux associations.

Conscients à la fois des difficultés rencontrées par les associations et des procédures à respecter, le

Président rappelle que le passage en Conseil d'administration suppose une validation préalable de la commission idoine et de la CFVU.

Le Président soumet l'attribution de subventions accordées aux associations étudiantes dans le cadre du Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Étudiantes (FSDIE) au vote des administrateurs-rices :

Effectif statutaire :	36
Membres en exercice :	35

Quorum :	Atteint
Membres présents :	22
Membres représentés :	4
Total :	26

Décompte des votes :

Abstentions :	0
Votants :	26
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	26
Pour :	26
Contre :	0

→ **Vote du Conseil** : l'attribution de subventions accordées aux associations étudiantes dans le cadre du Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Étudiantes (FSDIE) est adoptée à l'unanimité.

AFFAIRES GENERALES

5. Délibération portant modification du taux de prise en charge des indemnités d'hébergement

Le Président présente la modification du taux de prise en charge des indemnités d'hébergement.

Cette délibération, qui avait fait l'objet d'un passage lors du dernier Conseil d'Administration, précise désormais, et suite à la demande du Rectorat dans le cadre du contrôle de légalité, la durée pour laquelle les montants étaient précisés.

L'ajout de la phrase suivante est proposée aux administrateurs-rices : « En raison d'une évolution importante du coût des frais d'hébergement sur Paris ou dans les grandes villes, il apparaît nécessaire de réévaluer le forfait des indemnités d'hébergement pour une durée de deux ans à compter de l'adoption de la présente délibération ».

Suite à cette précision, le Président s'enquiert des remarques et observations des administrateurs-rices.

En l'absence de remarque, le Président soumet la modification du taux de prise en charge des indemnités d'hébergement au vote des administrateurs-rices :

Effectif statutaire :	36
Membres en exercice :	35

Quorum :	Atteint
Membres présents :	22
Membres représentés :	4
Total :	26

Décompte des votes :

Abstentions :	0
Votants :	26
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	26
Pour :	26
Contre :	0

→ **Vote du Conseil** : la modification du taux de prise en charge des indemnités d'hébergement est adoptée à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

Le Président informe de la transmission de deux questions par Mme AUDRY-LEGRAND :

La première question concerne la direction de l'INSPE CVL : « Travaillant sur la rentrée 2023, les responsables pédagogiques de l'INSPE CVL sont en attente de cadrage pour poursuivre ou mettre fin à leurs fonctions. D'autres enseignants au contraire semblent prêts à accepter certaines responsabilités. Certains personnels BIATSS émettent des vœux de mobilité dont une partie l'explique par un manque de projections vers les 12 prochains mois. A cela, pour les personnels orléanais, s'ajoute l'intégration des activités et personnels du centre INSPE d'Orléans Saint-Jean sur le site Bourgogne. Les personnels de la composante expriment, pour une grande majorité, un besoin de stabilité et de clarification. Pouvez-vous préciser quel calendrier a été défini pour le recrutement d'un.e directeur.rice de l'INSPE CVL (poste non publié à ce jour) ? ».

Le Président précise que le dossier est en cours. En effet, pour justifier le délai qui peut sembler curieux, le rectorat a pris l'initiative de contacter le Ministère pour initier cette mesure, ce à quoi le Ministère a répondu qu'il s'agissait d'une compétence dévolue au Président de l'Université dans la mesure où l'INSPE était une composante de l'Université. Le Président rappelle que la procédure de l'INSPE est particulière car elle nécessite la mise en place d'un comité constitué de 7 personnes nommées à part égale par l'Université et le Rectorat. Le Président du Conseil de l'INSPE est membre de droit du comité. L'avantage de ce délai est qu'il aura permis d'avoir l'assurance de candidats.

Le Président reprend la seconde interrogation de Mme AUDRY-LEGRAND sur la mise en place d'une campagne de mouvements internes 2023 pour les personnels BIATSS de l'Université d'Orléans : « Le dispositif de mobilité interne avait été reconduit en 2022 via une note rédigée en mars. Un certain nombre de collègues s'interrogent sur le maintien de cette possibilité pour la rentrée 2023. Est-il prévu que les personnels BIATSS puissent faire acte de mobilité via un mouvement interne ? »

Le Président signale que la circulaire ministérielle du 27 décembre 2022 confirme l'obligation de publier l'ensemble des postes sur le site « place de l'emploi public » avec un délai légal de publication d'un mois ce qui empêche la mise en place d'une campagne de mouvements internes. Parmi les arguments mis en avant pour ne pas maintenir ce mouvement, il est apparu que certains postes étaient maintenus vacants le temps du mouvement, ce qui n'est pas optimal au regard de la situation de l'établissement. Le Président signale qu'il n'y aura pas de campagne de mouvement interne cette année en raison de la publication sur le site « place de l'emploi public » et au fil de l'eau des postes vacants ouverts à la fois aux contractuels et aux titulaires (de manière indifférenciée). Cette décision soulève la problématique de la communication régulière des postes disponibles. L'élaboration de Lignes Directrices de Gestion (LDG) propres à l'Université d'Orléans permettra d'instituer et de faciliter l'accès des collègues aux mobilités.

M. BOCHE concède l'existence de recommandations ministérielles qui, contrairement à ce qu'il se passait effectivement au sein des établissements d'enseignement supérieur, prévoit que la totalité des postes des Personnels ingénieurs, administratifs, techniques, sociaux et de santé et des bibliothèques (BIATSS) vacants soit ouverte à un mouvement public et publiée via cet outil national.

Selon M. BOCHE, l'objectif recherché est celui du recrutement de contractuels dans les établissements. Le bilan qui peut être fait aujourd'hui, bilan qui a déjà été annoncé par les représentants des personnels, est le suivant : l'intérêt d'un mouvement unique est qu'il permet une plus grande circulation et une plus grande mutation des collègues. En effet, au moment des mutations, lorsqu'un collègue envisage potentiellement de changer de poste, son poste est alors considéré comme étant « susceptible d'être vacant », ce qui va animer une chaîne des possibles beaucoup plus large. A partir du moment où on passe à un dispositif où seul le poste vacant est offert à l'ouverture et soumis à un processus de recrutement beaucoup plus complexe, on diminue de manière drastique les possibilités de mutations internes à l'établissement. La conséquence directe est donc l'effondrement des mutations des collègues à l'intérieur de l'établissement qui gêne la circulation des agents, des bonnes pratiques et fait que des collègues restent plusieurs années sur un poste alors qu'ils pourraient intégrer d'autres composantes et services. Cette question n'est donc pas qu'administrative mais a une conséquence directe sur les compétences des collègues, sur la circulation des bonnes pratiques et au final sur le bon fonctionnement de l'établissement. Le sujet doit être posé avec le Ministère.

Par ailleurs, le mouvement des personnels titulaires puis des personnels contractuels jusqu'alors mis en œuvre n'était pas efficace et répondait à des règles statutaires qui, aujourd'hui, n'existent plus. Ce constat aurait pu permettre d'adapter notre mode de fonctionnement à l'ensemble des personnels BIATSS. Tout ceci conduit à ce qu'un collègue qui veut changer de métiers envisage de quitter l'établissement, en plus des autres arguments liés au régime indemnitaire notamment, qui entrent dans la balance.

Le Président ajoute que ce point a été ajouté à l'ordre du jour d'une prochaine séance du Comité Social d'Administration (CSA) afin de clarifier la mise en œuvre des dispositifs. La politique qui va être adoptée dans le cadre du changement de dispositif à venir doit être discutée car elle constitue un sujet important. Il est, en effet, primordial de garantir les possibilités de mobilité en interne à l'établissement.

Mme AUDRY-LEGRAND précise que le fonctionnement actuel et l'absence de mouvements internes profitent aux recrutements au fil de l'eau mais déséquilibre également l'Université en créant des vacances de postes inévitables.

Motion du collectif 384 :

Le Président rappelle la demande de plusieurs administrateurs-rices de faire voter une motion du collectif 384 lors de la précédente séance du Conseil d'Administration qui avait dû être écourtée. Le Président signale que le collectif 384, collectif interuniversitaire des enseignants du supérieur, a initié ses discussions. La Ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche a d'ailleurs indiqué que des discussions auront lieu sur ce sujet au moment de la révision du Régime Indemnitaire des Personnels Enseignants et Chercheurs (RIPEC). Le décalage résulte du fait que les Universités intègrent à la fois des enseignants-chercheurs qui dépendent du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche et des enseignants du secondaire détachés dans l'enseignement supérieur qui dépendent, quant à eux, du Ministère de l'Education Nationale. Le régime indemnitaire de ces personnels dépend de leur ministère de rattachement. Le Conseil de gestion de l'UFR Sciences et Techniques (ST) a décidé de ne pas voter en faveur de la motion et a demandé quelques modifications. Le collectif porte également d'autres points qui ont conduit au vote d'une motion du Conseil de l'IUT d'Orléans.

Le Président fait lecture de la motion portant sur la revalorisation de la Prime d'Enseignement Supérieure (PES).

Le projet de motion est joint en annexe.

Suite à cette lecture, le Président précise que les collègues de l'UFR ST ont mis en évidence la mention des missions assurées, « à l'instar des enseignants-chercheurs » qui n'impliquent pas de nombreuses missions qui sont dévolues aux enseignants-chercheurs et pas aux enseignants telles que la recherche, l'administration de la recherche...

Mme BELLANDO propose de remplacer : « et qu'ils assurent, à l'instar des enseignants-chercheurs, les diverses missions spécifiques à l'enseignement supérieur : administratives, pédagogiques, électives, etc... » par « et qu'ils assurent, à l'instar des enseignants-chercheurs, diverses missions spécifiques à l'enseignement supérieur : administratives, pédagogiques, électives, etc... ».

Concernant le différentiel entre la partie statutaire C1 (c'est-à-dire la composante statutaire du RIPEC) et la PES évoquée dans le projet de motion, M. ROSTANT précise que les montants ont été lissés et que ces données sont donc obsolètes.

Concernant l'horizon 2027 évoqué pour la revalorisation du RIPEC sur le volet C1, le Président suggère que l'année cible évoquée soit vérifiée.

Le Président réagit ensuite à l'encontre de la phrase suivante : « Par leur importante contribution au fonctionnement des établissements, les ESAS peuvent eux aussi prétendre à cette reconnaissance professionnelle définie dans les volets C2 et C3 du RIPEC. ». Il rappelle, en effet, que deux tableaux ont été votés par les administrateurs-rices de l'Université d'Orléans : le premier sur les primes fonctionnelles (pour les enseignants-chercheurs du supérieur) et un tableau sur les Primes de Charges Administratives (PCA) et de Responsabilités Pédagogiques (PRP) pour les enseignants du secondaire uniquement avec des montants identiques. Cette décision est un choix assumé de l'établissement.

Concernant la Composante individuelle (C3), le Président signale que le Conseil Académique a fait le choix de ne pas accorder de primes individuels aux collègues Enseignants-Chercheurs qui n'ont pas fait de recherche. Il y a donc une vraie différence sur cette prime. Le Président ajoute en effet que les enseignants n'ont pas d'obligation de recherche contrairement aux Enseignants-Chercheurs. Cette décision est, une nouvelle fois, un choix assumé de l'établissement.

Le Président propose d'ajouter quelques éléments sur la problématique des promotions des enseignants du secondaire. Ce dossier est défendu par la Présidente du Conseil Académique depuis au moins 2 ans pour répondre à l'extrême difficulté pour les enseignants du secondaire détachés dans le supérieur d'obtenir une promotion. Le Ministère de l'Education Nationale oublie systématiquement les personnes détachées dans le supérieur au profit de ses personnels.

M. ROSTANT précise que la motion a été rédigée du point de vue national et entend que des choses ont effectivement été faites à l'Université d'Orléans sur la Composante Fonctionnelle (C2). Concernant la C3, M. ROSTANT est rassuré d'apprendre que les Enseignants-Chercheurs qui ne font pas de recherche sont écartés du dispositif.

Le Président alerte sur le fait que les Enseignants-Chercheurs et les Enseignants ne font pas le même métier et qu'une différenciation apparaît, par conséquent, essentielle à ce niveau.

M. ROSTANT informe que cette motion a déjà été votée dans 15 universités. Un mouvement important est à signaler à Lyon notamment avec la démission de 3 chefs de département des IUT et un refus d'étudier les dossiers déposés sur ParcoursSup.

L'objectif du Collectif est d'arriver à aligner les montants accordés aux enseignants et aux Enseignants-Chercheurs pour des missions similaires. Concernant les avancements, M. ROSTANT entend l'action qui est menée par la Présidente du Conseil Académique pour arriver à répondre à la différence de traitement entre les enseignants du secondaire et détachés dans le supérieur (avec un delta d'environ 3 à 4 ans pour obtenir un avancement).

Mme PARET signale que la conférence des directeurs de STAPS (C3D) a voté la motion sans problème. Le conseil de gestion s'est principalement questionné au niveau de la rédaction du projet de motion. Deux éléments fallacieux étaient alors posés : la différence de niveau d'études et l'augmentation du plafond d'heures complémentaires. Un nouveau projet sera proposé lors d'une nouvelle séance.

Le Président ajoute n'avoir aucun doute que la revendication sur la PRES est parfaitement compréhensible et recevable. L'essentiel de la discussion portait sur la prime individuelle et touche donc sur une différence de mission entre Enseignants et Enseignants-Chercheurs. Il invite cependant à considérer la position de l'Université d'Orléans qui tente de traiter une partie du problème.

Il est proposé de remplacer la phrase suivante : « Par leur importante contribution au fonctionnement des établissements, les ESAS peuvent eux aussi prétendre à cette reconnaissance professionnelle définie dans les volets C2 et C3 du RIPEC. » par : « leur importante contribution au fonctionnement des établissements, les ESAS devraient pouvoir prétendre à cette reconnaissance professionnelle comparable ».

Il est proposé de remplacer la phrase suivante : « Le Conseil d'Administration demande donc la mise en place d'un dispositif équivalent. » par « Le Conseil d'Administration demande une réflexion sur la mise en place d'un dispositif comparable. »

Mme BELLANDO propose d'ajouter que la revalorisation doit s'engager, en particulier, sur l'équivalence des primes.

Le Président propose à M. ROSTANT de transmettre une nouvelle version de la motion qui tiendrait compte des éléments discutés ce jour. Cette motion sera soumise au vote des administrateurs-rices lors d'une prochaine séance.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h11.

Le Président de l'Université d'Orléans

Éric BLOND